



Mariage gris et renouvellement

Par **boulle**, le **31/05/2013** à **01:02**

Bonjour,

J'ai une question du même ordre.

Ma femme après moins d'un an de vie commune s'est vu délivrée une carte provisoire d'un an . Au bout de 6 mois elle a déposé plainte contre moi pour violence conjugale aggravée . La police a bien enquêté a alerté la préfecture et le procureur . La plainte a été classé sans suite et ses papiers ont été bloqué en préfecture par la police et le procureur . Ils m'ont dit que logiquement elle ne devrait pas être régularisée . Ors j'ai appris qu'elle a demandé un renouvellement en tant que "salarisée " . A t-elle des chance d'obtenir un titre de séjour alors que cela fait moins de 3 mois qu'elle est salariée ?

Merci

Par **citoyenalpha**, le **02/06/2013** à **10:22**

Bonjour

peu de chance que la préfecture accepte le changement de statut.

Vous pouvez déposer plainte pour dénonciation calomnieuse. Vous pouvez sensibiliser le tribunal afin qu'il prononce, au vu des faits reprochés et de la tentative de détournement de la législation concernant l'entrée et le séjour des ressortissants étrangers, l'interdiction du territoire.

Restant à votre disposition.

Par **boulle**, le **03/06/2013** à **12:43**

bonjour,

quelle tribunaie puis je saisir ?

Pour le dépôt de plainte j'y ai vu avec le commissariat, ils m'ont dit que si par miracle elle se fait régulariser alors je déposerai plainte autrement tant que la préfecture n a pas donné son avis il ne faut rien faire car la procédure pour un dépôt de plainte prendra trop de temps et sa carte arrive à expiration le 24 juillet 2013

Merci de ta réponse

Par **sheryne77**, le **11/06/2013** à **22:56**

bonjour boulle

jai une situation similaire à vous car marié depuis 13/07/1011 mon mari qui est mon cousin est venu 06/05/12

il a eu une carte d'un an sans que je sois au courant et a utilisé les relations de ma mère et a eu un CDI dès lors a commencé la pression sur moi pour signer la communauté de vie pour sa carte de 10 ans ce que j'ai refusé car je veux divorcer depuis un mois après son arrivée mais la pression d'Algérie était forte au point que moi et ma mère on est suivi et traité pour dépression et bien d'autres violences é menaces de mort réitérées.....

j'ai déposé une main courante et alerté le préfet et le procureur (par le brigadier) car il m'a quitté dès qu'il a eu le patron dans la poche et le délai pour les Algériens pour titre de 10 ans. le divorce est en cours

depuis le 09/04/13 je suis sans nouvelle il a porté plainte contre ma mère l'accusant du vol de son passeport elle est convoquée au commissariat

svp dites moi combien de temps a fallu pour que le procureur vous réponde et en quoi consiste l'enquête du préfet ou la police

dites moi comment se passent ces procédures

je suis entraîné de préparer un dossier d'annulation de mariage pour défaut d'intention matrimoniale et abus de faiblesse car je suis handicapé

merci d'avance de me renseigner car vous êtes passé par là

merci encore à tous les bénévoles

citoyenalpha vous m'avez laissé tomber vous n'avez plus répondu à mes questions mais merci car vous m'avez orienté au départ

Par **boulle**, le **12/06/2013** à **18:31**

Bonjour
Sheryne

L'enquête de police concernant ma femme s'est faite en interne, mais il a fallu que je prouve que ma femme était bien traitée et qu'elle n'a manqué de rien .

Ils ont reconvoqué ma femme qui a reconnu qu'elle n'avait pas été touchée mais que c'était juste pour les papiers . Ils ont aussi fait une enquête de voisinage.

Dés lors que la plainte de ma femme a été classé sans suite j'ai écrit au procureur pour le supplier de m'aider . Il faut savoir qu'avant la plainte de ma femme j'ai déposé 3 main courante pour abandon de domicile conjugale . L'enquête de police dit s'il y eu violence ou pas et remet un rapport au préfet . Heureusement et par le plus grand hazard je suis tombé dessus car c'est un rapport interne dont je n'aurai pas du avoir connaissance.je suis reconvoqué demain car le parquet s'apprête à poursuivre ma femme pour dénonciation calomnieuse, mariage gris et fausse déclaration. Je tiens à te dire que c'est une enquête qui est très longue et qui est usant psychologiquement, il faut au moins 5 mois pour que tu es une réponse du procureur s'il veut bien répondre et si il a assez d'élément en sa possession . Je t'explique moi j'ai eu le rapport de police, mon témoignage, les mains courante d'abandon de domicile conjugale, le classement de sa plainte, ...etc . je te laisse ma boite email et te donnerai mon phone dessus pour que je te dise comment il faut faire aberkane5@voila.fr

Merci

Par **sheryne77**, le **14/06/2013 à 11:42**

bonjour boulle
pour ton rdv as tu des nouvelles?
J 2SP7RE QE SA S EST BIEN PASS2POR TOI
DONNE NOUS DE TES NOUVELLE

Par **boulle**, le **15/06/2013 à 06:28**

Bonjour sheryne,

En faite l'enquête interne concerne la police, la préfecture et le procureur, je ne veux pas te reconforter mais apparemment ces services sont en train de serrer la vis à l'égard de plainte des étrangers qui viennent sous couvert d'un mariage s'établir en France.

Toi tous ce que tu as affaire c'est de recueillir toutes les preuves nécessaire alerter le procureur, la préfecture, la PAF de ton secteur voir si eux peuvent alerter la préfecture (c'est eux que j'ai appelé en premier) on dirait pas mais ils ont comme même de l'influence vis à vis de la préfecture et ils peuvent pousser la préfecture à ne pas le régulariser.

Tu peux écrire aussi au ministère de l'intérieur à la Direction de l'immigration place Beauvau à Paris, je leur ai raconté mon cas il m'ont demandé d'envoyé toute les preuves que j'avais. Tu peux alerter son patron aussi et dire que tu as été abusée en lui envoyant des preuves . Dit toi que s'il n'est pas régularisé son patron est obligé de le virer. Je te conseille de dire à ta mère qu'elle nie les faits pour le passeport et que dés que vous recevrez le sans suite vous écrivez directement au procureur afin de lui dire que vous avez été abusée et que sa plainte est une dénonciation calomnieuse et que vous êtes victime d'un mariage gris . La perte de son passeport veut peut-être dire qu'il n'a pas envie d'être reconduit à la frontière je sais c'est ce qui s'est passé pour ma femme . Ecrit directement après le classement sans suite de sa plainte au procureur . Pour moi ma femme va être poursuivi par le parquet pour dénonciation calomnieuse, mariage gris et fausse déclaration aussi j'ai appris que la préfecture refuse de la régularisée et vont lui délivré une oqtf . Je te fais remarqué que c'est le parquet qui la poursuit mais même pas moi . C'est pour ça que si tu est malade et handicapée même tes soins pour

dépression hésite pas à les envoyer au procureur ainsi qu'à la préfecture, il constateront qu'il y a abus . Essaie d'alerter le plus de monde possible y compris la mairie de résidence .

Tiens moi au courant.

MERCI

Par **boulle**, le **15/06/2013** à **11:29**

Bonjour,

Je te donne une nouvelle adresse

Bon courage à toi et ta maman , n'oublie pas si il y a non lieu et normalement ta maman ne doit pas être inquiété c'est parole contre parole . D'ici 15 jours tu recevras un classement sans suite du parquet (procureur) tu envoies de toute urgence une lettre au parquet pour le dénoncer mais dès que tu à la lettre du parquet, en attendant appelle la PAF. Ils sont très gentils et te conseilleront sur tes démarches à suivre .

Bonne journée et bonne chance à toi et ta maman

Merci

Par **sheryne77**, le **15/06/2013** à **23:00**

cela dure depuis 30avril l appel du commissariat accusant ma mère de vol de passeport et d abu de confiance

il a maintenu sa plainte et ma mère convoqè le13mai elle a dit qelle na rien mai de bone foi elle se propose de laider a refaire son passeport et son permi mai il maintien et hier confrontation il a maintenu et maman a dit tou les service rendu et son hebergement et le fai qelle la aidé a trouvé du travail malgré qon se parlai pa et tou sa acause de la pression familiale et chantage et menace de rupture de lien familiau heureusement que san se rendre compte il a laché qon fesai chambre a part apré une semaine de son arrivé ce qui prouve pa de reelle vie commune mai simple coabitation ma mère a fait un malaise et une crise et apré il lui on dit il veront car lui il demande de maintenir merci boulle jai envoyé un mail l a tu reçu?

Par **sheryne77**, le **18/06/2013** à **15:06**

bonjour a tous

merci au bénévole

je vien d apprendre que mon mari a une autorisation provisoir de sejour et courant mois de juin il passe devant la commission de la sous prefecture du raincy

quelqu'un puisse me dire de quoi il s'agit et s'il y a une chance qu'il obtienne la carte de 10 ans pour algérien
ou peut-il demander le changement de statut de VPF à un statut salarié étant donné qu'il a un CDI depuis 01/01/13
merci de m'aider et de votre soutien

Par **boulle**, le **18/06/2013** à **15:54**

Bonjour

Pour autant que je sache c'est très difficile de changer de statut de VPF à salarié même avec un CDI, ton mari a dû avoir un récépissé de 2 ou 3 mois mais il se peut que le récépissé qu'il a lui interdise de travailler en attendant la décision de la préfecture. La carte qu'il lui a donnée c'est juste en attendant la décision finale de la préfecture ensuite il me semble qu'il faut qu'il ait cinq ans d'ancienneté en France et durant les 3 dernières années qu'il ait travaillé au moins 8 mois d'affilés et ce n'est pas le cas de ton mari. Tu as juste à regarder sur le service du gouvernement sur internet pour voir les lois relatives au séjour des étrangers en France cela ne se fait pas comme ça. Enfin il me semble que vous êtes en justice et que tu l'as dénoncé et ça se trouve qu'il l'ont convoqué pour lui émettre un OQTF car on ne passe pas devant une commission soit la préfecture lui demande de venir pour récupérer son titre soit il lui dit qu'il le convoque concernant sa demande de régularisation et dans ce cas là il ne le régulariseront sans doute pas et lui donneront un OQTF. Mais si tu sais qu'il le convoque pour une soit disant une commission, je pense pas qu'il lui sera accordé de titre.

Merci

Par **sheryne77**, le **18/06/2013** à **17:20**

bonjour

merci boulle

en quoi consiste cette commission est-ce qu'il est présent

ou le statut sans lui

est-ce qu'il y a les avocats

est-ce que ta femme a eu des papiers par rapport à son CDI

moi il travaille toujours au même endroit alors que sa carte est finie le 05/05/2013

merci encore

Par **boulle**, le **18/06/2013** à **18:56**

bonjour

A priori il ne doit pas être présent et encore moins les avocats. Il y a seulement le service administratif de la préfecture. Il statue sur le bien fondé de sa demande et prend une décision.

La présence des avocats est effectif que s'il recoit un OQTF et que ton mari fait un recours devant le tribunal administratif . Le juge du tribunal peut casser la décision du préfet et il peut être régularisé s'il considère que les motifs de la préfecture ne sont pas motivés s'il y a OQTF mais ca devient de moins en moins courant.

Pour moi je me suis renseigné la préfecture ne l'a toujours pas régularisée et le procureur la poursuit pour dénonciation calomnieuse , mariage gris ETC...

Je ne pense pas qu'elle sera régularisé car le brigadier chef de la police m'a informé qu'elle a eu le parquet et la préfecture a priori ils se sont mis d'accord pour qu'elle soit poursuivi et pas régularisé malgré son CDI.

Par **sheryne77**, le **18/06/2013 à 19:48**

bonsoir

ok et merci infiniment

bon courage à tous ceux qui sont dans des situations conflictuelles compliquées et après la pluie le beau temps forcément un jour!!!!

Par **sheryne77**, le **26/06/2013 à 21:03**

bonjour a tous

boulle as tu des nouvelles

moi mon mari attend la commission ce mois ci et travaille toujours tranquiloss et continue a

me harceler mai jai pa de preuve car pa de temoin je nen peut plus

en plus la pref ne donne aucun renseignement et le commissariat pas de suite

c est le tunel noir sans issus

bon courage a tout le meonde

Par **boulle**, le **28/06/2013 à 00:01**

bonsoir

la plainte de ton mari a t-elle été classé sans suite ?

La préfecture ne donne pas de suite et je crois que c'est tout le monde pareille . Tu peux juste

contacter la paf pour essayer de te renseigner sur les intentions de la préfecture en leur

spécifiant que ton mari est en situation irrégulière . Eux vont se renseigner à la préfecture et

après il te diront ce que la préfecture a l'intention de faire

Par **sheryne77**, le **28/06/2013 à 10:11**

bonjour a tous

merci boulle pour ta reponse jai appellé pa paf il sont tres disponible et comprehensible il

mont expliqué comment il interviendront après une decision du prefet ou du tribunal

administratif et d autres conseils

il ma dit e jai fait tout ce qil fallait et il doute que mon mari soit regularisé sera par miracle meme avec un cdi.

mon mari son titre est fini mais il a eu un papier provisoir et daprés les dire de la famille il ya commission le mois de juin donc je ne sai pala suite??

mon mari nai pa en situation irrégulière car il a une autorisation aps

quand a la plainte contre ma mère on na pa de reponse

depuis le 13/06/13 le brigadier a dit si sa passe elle sera alerté par le parquet et si sans suite elle ne recevra rien

elle attend pour porter plainte a son tour

maintenant il est entrain de salir ma reputation o pays et a son travail jentend les pire degradatios haumaines.mais bref on ne peut pa changer le monde reste a esperer des choses meilleurs pour tte l hummanité.

le te remercie encore et donne moi de tes nouvelles uand sa arrive

bon courage et bonne chance a tout le monde

Par **boulle**, le **28/06/2013** à **13:36**

Bonjour

Sheryne

Si le parquet classe le dossier de la plainte de ton mari sans suite il faut que ta maman téléphone au parquet pour qu'il lui envoie le classement sans suite après dés que tu as le classement sans suite plus la requête de divorce tu envoies cela à la préfecture et tu dépose plainte au parquet sans passer par la police (tu écris au parquet par AR en disant que tu as été abusée) fait cela le plus rapidement possible .Pour la PAF ils sont plutôt bien renseigné et s'ils te disent que ton mari ne sera pas régularisé c'est qu'il savent très bien pourquoi . Rappelle les dans 15 jours voir ou ca en est . Pour le procureur je t'ai dit de faire ca car toute personne poursuivie pour mariage gris etc... ne se voit pas régularisé mais se voit émettre un OQTF sous 48 heures comme ils ont l'intention de le faire pour ma femme d'après ce que le parquet m'a dit au téléphone quand j'ai été informé que le procureur poursuivait ma femme . C'est pour cela que je t'ai dit qu'il faut que tu récupères le sans suite et qu'après tu le dénonce au procureur et que tu l'envoies à la préfecture

Par **manelamin**, le **28/06/2013** à **18:21**

bonjour,je suis une mère d'un bébé il a sa carte republicaine et mon mari a sa carte de 10 ans.je suis entrée en france avec carte séjour suédoise mais elle expiré maintenant!!on a pas encore fait une demande de carte vie privé et familial parce qu'il a une personne nous a dit vous pouvez pas il faut rester en france au moins 5 ans;!!!!est ce que c'est vrai s'il vous plait?

Par **citoyenalpha**, le **05/08/2013** à **21:09**

Bonjour

Si votre enfant est français (père français inscrit sur acte de naissance de l'enfant) dans ce cas vous pouvez demander un titre de séjour en tant que parent d'enfant français.

Par **sheryne77**, le **06/08/2013** à **01:44**

bonsoir

est-il possible qu'un algérien conjoint de français puisse changer de statut vpvf à un statut salarié avec CDI et soutien du patron après abandon de domicile et chantage avec menace de mort plainte en cours depuis 3 mois

sinon est-il possible qu'il soit comme même régularisé avec un autre statut
merci de me répondre et merci pour votre aide et engagement

Par **boulle**, le **06/08/2013** à **22:33**

bonjour

Sheryne

J'ai reçu une réponse de la préfecture, ma femme bien qu'elle ait été salariée n'a pas été régularisée et un OQTF de un mois lui a été délivré. Un collègue de la PAF m'a appelé pour me demander son signalement et pour me dire que la préfecture lui a notifié le 18 août 2013 pour partir du territoire national et que dès le 18 août ils allaient se mettre à sa recherche pour eux c'est pas trop compliqué elle est dans un foyer. Elle est fichée aussi sur les personnes recherchées au niveau national. De plus elle est poursuivie par le procureur. donc pour ta question c'est impossible et ma femme s'était comme même aidée par les services sociaux

Bonne nuit